



CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pour tout dépôt de demande de pièce : obligation de réaliser une pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

PERSONNE MAJEURE

RENOUVELLEMENT / PERTE OU VOL

- Une pré-demande de moins de 6 mois : <https://passeport.ants.gouv.fr>
- L'ancienne carte d'identité et/ou l'ancien passeport
- Déclaration de perte (en Mairie) ou déclaration de vol signée (Gendarmerie / Police Nationale)
- Si perte ou vol : un acte de naissance de moins de 3 mois + autre justificatif avec photo
- Timbre fiscal (voir tableau ci-contre)
- 2 photos d'identité récentes (**moins de 6 mois**) et identiques
- Dates et lieux de naissance des deux parents
- Justificatif de domicile imprimé de moins d'un an : facture ou avis d'impôts (habitation / foncier / revenus)

TARIFS TIMBRES FISCAUX :

<https://timbres.impots.gouv.fr>

Carte d'identité en cas de perte ou vol	25 €
Passeport à partir de 18 ans	86 €
Passeport moins de 18 ans	42 €
Passeport moins de 15 ans	17 €

Vous êtes majeur et vous n'avez pas de justificatif à votre nom :

Justificatif de domicile + copie de la pièce d'identité de l'hébergeur + attestation d'hébergement

PERSONNE MINEUR (PIÈCES COMPLÉMENTAIRES)

PRÉSENCE OBLIGATOIRE LORS DE LA DEMANDE ET A PARTIR DE 12 ANS LORS DE LA REMISE

- Livret de famille et si première demande : acte de naissance de moins de 3 mois
 - Carte d'identité du représentant légal qui dépose la demande
- Si les parents sont séparés sur la base d'un jugement :**
- Copie signée du jugement ou convention.
 - Un justificatif de domicile par parents en cas de résidence alternée

Si les parents sont séparés sur la base d'un accord amiable :

- Autorisation de délivrance du titre d'identité par le parent absent
- Copie de la pièce d'identité du parent absent
- Un justificatif de domicile d'un seul parent sera pris

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Sur le site internet : www.monetier.com

04.92.24.40.04 - accueil@monetier.com